

Israël condamné à rembourser 1 milliard de dollars à l'Iran par un tribunal suisse

EuroPalestine 26 mai 2015



(Les beaux jours de la coopération avec la dictature du Shah : réunion militaire au sommet, Tel-Aviv, 1975)

Un tribunal helvétique vient de condamner le gouvernement israélien à rembourser plus d'un milliard de dollars à l'Iran, à titre de compensation pour des avoirs confisqués par Israël après la révolution iranienne de 1979.

Du temps de la monarchie du Shah d'Iran, ce pays entretenait les meilleures relations avec Israël, dont il était l'un des principaux fournisseurs de pétrole. Parallèlement, les barbouzes israéliennes formaient la police politique du Shah, la redoutable Savak, connue pour le « raffinement » de ses tortionnaires.

Dans le cadre de cette coopération bilatérale, une compagnie mixte irano-israélienne avait été créée en 1968 pour la construction d'un pipeline reliant Eilat, sur la mer Rouge, où le brut iranien était déchargé, à la Méditerranée (le canal de Suez étant à cette époque bouché, du fait de la guerre israélo-égyptienne). L'objectif était, pour l'Iran, de faciliter ses ventes de pétrole vers l'Europe, et pour Israël d'empocher une partie des frais d'acheminement. La route alternative vers l'Occident, empruntée par les autres pays pétroliers du Golfe arabopersique, nécessitait en effet un détour de plus de 20.000 kilomètres, contournant toute l'Afrique.

De fait, l'oléoduc Eilat-Ashkelon est achevé dès 1969, et pendant une dizaine d'années le transfert de brut iranien via Israël s'opère sans encombre.

Mais en 1979, un vaste mouvement populaire, qui donnera naissance à la République Islamique d'Iran, renverse le Shah, chouchou d'Israël et des Etats-Unis.

C'est alors Israël qui prend l'initiative de nationaliser le pipeline, confisquant la part de 50 % détenue par l'Iran. Qui plus est, Israël était, lors de la rupture, débiteur de dizaines de millions de barils iraniens, reçus et revendus, mais pas payés au pays producteur.

C'est sur ce dossier que la justice suisse vient de se prononcer, en condamnant Israël à rembourser, sur plainte de l'Iran.

Il y a d'autres contentieux. Selon le quotidien israélien *Haaretz*, le Tribunal Fédéral (Cour suprême) suisse a donné son feu vert à l'Iran pour engager des poursuites en recouvrement du reste de la dette israélienne (notamment le vol d'une série de tankers) d'une valeur de 7 milliards de dollars.

Mais « la seule démocratie du Moyen-Orient » n'a que faire du droit international. Ce pays, qui menace constamment l'Iran d'une attaque, y compris nucléaire, a ainsi fait savoir qu'il n'avait pas l'intention de se plier à la décision de la justice suisse.